



**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**CABINET DU PRÉFET**  
Pôle Sécurité Intérieure

# **PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE MAINE-ET-LOIRE**

2011-2012



## INTRODUCTION

Le plan départemental de prévention de la délinquance de Maine-et-Loire 2009 – 2010 s’était fixé 5 objectifs :

- la lutte contre les violences aux personnes,
- la lutte contre les phénomènes d'alcoolisation massive,
- la lutte contre la délinquance des mineurs,
- la lutte contre les infractions économiques et financières,
- la prévention de la récidive et de la réitération.

**TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE LA DÉLINQUANCE EN MAINE-ET-LOIRE**  
**Analyse comparative 2009 / 2010 (tendance cumulée, en nombre de faits constatés)**  
 Sources : DCPJ - DDSP et groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire

| Nature des infractions                                       | Tendance générale |       |        | Zone police |       |       | Zone gendarmerie |       |       |       |
|--|-------------------|-------|--------|-------------|-------|-------|------------------|-------|-------|-------|
|  | 2009              | 2010  | Δ      | 2009        | 2010  | Δ     | 2009             | 2010  | Δ     |       |
| <b>Nb total de mis en cause</b>                              | 8 898             | 9 196 | +3,3%  | 5 054       | 5 101 | 0,9%  | 3 844            | 4 095 | 6,53% |       |
| Part des mineurs mis en cause                                | 23,0%             | 23,2% | +0,8%  | 23 %        | 22,8% | -1,0% | 22,9%            | 23,6% | 3,14% |       |
| <b>Atteintes aux biens</b>                                   | 17694             | 16715 | -5,5%  | ↘           | 10237 | 9553  | -6,7%            | 7457  | 7162  | -4%   |
| Cambriolages   | 2908              | 2564  | -11,8% | ↘           | 1223  | 1065  | -12,9%           | 1685  | 1499  | -11%  |
| <b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>          | 2992              | 2991  | 0%     | -           | 1897  | 1955  | 3%               | 1095  | 1036  | -5,4% |
| Violences physiques non crapuleuses                          | 1911              | 1822  | -4,7%  | ↘           | 1129  | 1136  | 0,6%             | 782   | 686   | -12%  |
| Violences physiques crapuleuses                              | 334               | 330   | -1,2%  | ↘           | 285   | 275   | -3,5%            | 49    | 55    | 12%   |
| Violences sexuelles  | 272               | 290   | +6,6%  | ↗           | 152   | 185   | 19,7%            | 120   | 105   | -12%  |
| <b>Infractions révélées par l'action des services (IRAS)</b> | 2267              | 2133  | -5,9%  | ↘           | 1566  | 1466  | -6,4%            | 701   | 667   | -5%   |
| <b>Infractions économiques et financières</b>                | 4003              | 4326  | +8,1%  | ↗           | 2043  | 2278  | 11,5%            | 1960  | 2048  | 4,5%  |
| <b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>      | 1269              | 1116  | -12,1% | ↘           | 834   | 822   | -1,4%            | 435   | 294   | -32%  |
| <b>Violences urbaines (nombre de faits)</b>                  | 345               | 354   | +2,6%  | ↗           | 391   | 379   | -3,06%           |       |       |       |
| Incendies de véhicules (2 et 4 roues)                        | 232               | 210   | -9,5%  | ↘           | 232   | 210   | -9,48%           |       |       |       |
| <b>Nb de tués sur la route</b>                               | 55                | 52    | -5%    | ↘           | 12    | 3     | -75,0%           | 43    | 49    | 14%   |
| Nb d'accidents   | 906               | 910   | +0,4%  | ↗           | 619   | 646   | 4,4%             | 287   | 264   | -8,0% |

Le rapport sur l'état de la délinquance de 2010 dresse un bilan satisfaisant : la délinquance globale a baissé significativement depuis 2009. Ainsi, les moyens d'action mis en œuvre pour réaliser les objectifs du plan départemental ont porté leurs fruits, même si d'une part la lutte contre la délinquance des mineurs n'a pas atteint totalement les objectifs souhaités et d'autre part la lutte contre les infractions économiques et financières n'a vu ses chiffres diminués qu'en 2011.

Il convient aujourd'hui de fixer de nouvelles priorités d'action pour 2011 et 2012.

La prévention de la délinquance fait partie intégrante de la politique de sécurité intérieure. Dans les quartiers populaires, elle est mise en œuvre selon les objectifs établis en cohérence avec la politique de la ville. Elle s'exerce au bénéfice de tous les citoyens et vise à :

- anticiper les risques de passage à l'acte délinquant ou de réitération,
- informer des obligations et des sanctions que la loi prévoit,
- dissuader la commission de faits de délinquance

Le Premier Ministre, François FILLON a présidé, le 2 octobre 2009, le Comité interministériel de prévention de la délinquance. Au cours de ce comité, un plan national de prévention de la délinquance, d'une durée de 3 ans et applicable dès le 1er janvier 2010 a été présenté.

Dans ce plan, le Gouvernement définit, par l'annonce de **50 mesures**, les moyens nécessaires à l'application de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Le plan national de prévention de la délinquance vise principalement 4 objectifs à l'aide de 4 moyens principaux :

- le recours en priorité à la vidéo-protection afin de réaliser des diagnostics précis sur les différentes formes de malveillance,
- la coordination des acteurs locaux de la prévention autour du maire, qui est un acteur clé dans la définition des actions de lutte contre l'insécurité,
- la prévention de la délinquance des mineurs les plus exposés au risque de la délinquance ou de la récidive,
- le renforcement de la protection des victimes et l'amélioration de la prévention des violences familiales.

Le **financement de ce plan** sera assuré par les ministères ainsi que par les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), les crédits de la politique de la ville et des crédits de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Les orientations du plan national ont inspiré le plan de prévention de la délinquance du département pour 2011 – 2012.

Celui-ci repose donc sur **quatre axes**.

- I- Prévenir plus efficacement les actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne et développer la prévention situationnelle**
- II- Consolider les partenariats locaux de prévention et favoriser leur coordination en positionnant le maire au centre du dispositif**
- III- Mieux prévenir la délinquance des mineurs et responsabiliser les parents**
- IV- Rappeler les valeurs communes de la société et aider les victimes**

**PREVENIR LES ACTES DE MALVEILLANCE DANS LES LIEUX DE LA VIE QUOTIDIENNE**

**1- Mobiliser les capacités d'expertise publique**

| Mesure  | Etats des lieux début 2011   | Objectifs à atteindre pour 2012   | Actions à mettre en place                   |
|---|--|---|---|
| N°1 : Le nombre annuel d'études de sécurité publique soumises à évaluation sera doublé et en particulier, les opérations de rénovation urbaine feront systématiquement l'objet d'une étude de sécurité. | Quelques études de sécurité publique sont en cours en zone police<br><br><b>Angers-Loire-Métropole (ALM) : étude PUCA en cours sur Attoll</b>  | 1 étude dans le cadre du PRU de Verneau avant l'opération de démolition           | Concertation avec les différents opérateurs |
| N°2 : Des « référents sûreté », policiers et gendarmes, seront déployés dans chaque département d'ici à la fin 2010.  | - 1 référent sûreté pour la DDSP 49<br>- 2 référents sûreté ainsi que 8 correspondants sûreté (déclinaison à l'échelon de l'arrondissement) sont en place sur le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire | Formation d'un nouveau R.S. et de correspondants à CHOLET et SAUMUR (zone police) | Actions de formation                        |

**2- le choix prioritaire de la vidéo-protection**

| Mesure  | Etats des lieux début 2011  | Objectifs à atteindre pour 2012   | Actions à mettre en place   |
|---|---|---|---|
| N° 3 : Achever en 2010 le déploiement des 75 systèmes municipaux types de vidéo protection et poursuivre le développement des dispositifs prévus dans les établissements scolaires les plus exposés                                     | - Diagnostic sécurité de 2 lycées en 2009 : lycée Jean Moulin et LP Avrillé. Après étude, la région des Pays de Loire n'a pas donné suite.<br><br><b>- Angers : deux sites couverts : gare et passerelle du Lac de Maine</b><br><br><b>- Avrillé : 9 caméras ont été implantées à Avrillé : sur des bâtiments municipaux, parkings publics, axes routiers</b> | - Faire un bilan sur les expériences de communes déjà équipées en dispositifs de vidéoprotection, afin de fournir des éléments d'information aux communes qui n'en sont pas encore dotées.<br><br><b>- 3 caméras supplémentaires seront implantées au niveau de l'axe du tramway.</b> | - Sensibiliser les communes pour s'équiper de ces dispositifs.<br><br>- Amplifier le déploiement de vidéoprotection aux commerces, parties communes des immeubles<br><br>- Associer l'expertise du SDPJ sur des problématiques particulières (vols à main armée, établissements bancaires et bijouteries) |
| N°4 : Etendre et amplifier, à partir de 2010, le déploiement de la vidéo-protection à d'autres applications possibles et pertinentes, dans le respect des libertés publiques (parties communes des immeubles, commerces, transports..). | - 128 caméras de vidéo-protection sur les trois CSP d'Angers, Cholet et Saumur<br><br>- 5 dossiers en 2011 transmis au FIPD (Surveillance d'un parking à Angers, Sécurisation des halls d'entrée d'un ensemble  | - Extension sur Angers avec raccordement à la CSP Angers.<br><br>- Poursuivre le déploiement ciblé de la vidéo-protection   | - Campagne de sensibilisation auprès des collectivités locales, commerçants, industriels et bailleurs sociaux.<br><br><b>- Avrillé : Assurer une cohérence avec la vidéo-protection du tramway dans une logique de maillage.</b>  |

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  | immobilier de 8 bâtiments d'habitation collective de 151 logements à Saint-Barthélémy d'Anjou, sécurisation des quartiers « CUCS » « Grand Bellevue » et « Petite Bretagne » à Trélazé)  | - Angers : Sollicitation d'un bailleur pour mettre en place de la vidéoprotection sur la cité des Longs Boyaux | - En attente de la mise en œuvre ou non opérationnelle du projet  |
| N°5 : Poursuivre le développement des autres projets de vidéo protection présentés chaque année par les maires. Le montant annuel consacré à la vidéo protection, actuellement de 11 à 12 millions d'euros par an, sera porté à 20 millions d'euros en 2010  | La ville d'Angers et l'Etat ont décidé de conventionner pour que les données soient transmises directement à la Police Nationale (dossier FIPD pour permettre de financer le matériel nécessaire + une convention partenariale d'échanges des données) | Travaux réalisés et mise en œuvre pratique du dispositif   | Avrillé : Avoir une cohérence de maillage en vidéo-protection avec les villes limitrophes (assurer une continuité et si besoin une mutualisation)   |
| N°6 : A l'issue du bilan « coûts – avantages » destiné à analyser l'intérêt, pour les bailleurs sociaux, de la mise en œuvre de systèmes de vidéo-protection, engager des expérimentations visant à mettre en œuvre des systèmes de vidéo-protection partagés permettant une mutualisation, entre bailleurs sociaux, des coûts et de la gestion de ces systèmes. |  |  | - Sensibiliser les bailleurs sociaux aux fins d'installation de la vidéo protection sur leur patrimoine<br><br>- ALM : Demande de certains bailleurs sociaux pour pouvoir échanger avec les Maires sur ce point : rencontres à initier dans le cadre du CCSPD |

### 3 - Les nouveaux secteurs prioritaires pour le développement de la prévention situationnelle

#### a) Les établissements scolaires

| Mesure  | Etats des lieux début 2011   | Objectifs à atteindre pour 2012                          | Actions à mettre en place   |
|---|--|--|---|
| N° 7 : Sur la base des 1881 diagnostics déjà réalisés, les diagnostics de sécurité seront étendus à l'ensemble des 8 000 établissements publics d'enseignement (EPL) avant la fin de l'année 2010 | Tous les diagnostics des établissements scolaires du second degré du Maine-et-Loire ont été validés (publics et privés). | - Assurer un suivi des préconisations retenues.          | Relecture des préconisations et exploitation de ces données en liaison avec les chefs d'établissement, le conseil général et le conseil régional. |
| N° 8 : Mettre en place d'ici à la fin 2009 une équipe mobile de sécurité (E.M.S.) par académie  | L'équipe mobile de sécurité du département est composée de deux agents (mise en place septembre 2010).                   |  |   |
| N° 10 : Former les personnels de direction, d'éducation et d'inspection, ainsi que les  | - Convention de signalement des infractions commises en  | - Réactualisée tous les 2 ans. Réunions en octobre 2011. |   |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| gestionnaires d'établissement, à la gestion de crise et à la sécurité. Le cahier des charges de cette formation est défini conjointement entre l'Ecole supérieure de l'Education nationale (ESEN) et l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) | milieu scolaire<br>Education Nationale/<br>Police/ Justice<br>/Gendarmerie signée le<br>23 janvier 2003.<br><br>- Participation des services de police et de gendarmerie à quatre conférences, une par bassin d'éducation, à destination des personnels cadres des établissements | - Actions mises en place dans 27 collèges.                             |  |
| N° 11 : Achever le déploiement des référents « sécurité » (policiers ou gendarmes) désignés auprès de chaque chef d'établissement  | Déploiement effectué –<br>Chaque établissement dispose de son référent  | La liste des référents police/gendarmerie est actualisée chaque année. |  |

b) Le logement et la rénovation urbaine

| Mesure  | Etats des lieux début 2011   | Objectifs à atteindre pour 2012   | Actions à mettre en place   |
|---|--|---|---|
| N°12 : Prévoir, en tant que de besoin, dans les conventions d'utilité sociale qui seront signées entre chaque bailleur social et l'Etat avant le 31 décembre 2010, des dispositions complémentaires relatives aux questions de sécurité | <p><b>ALM: une charte GUP est en cours de signature pour Angers et Trélazé suite aux différentes opérations de rénovation urbaine .</b></p> <p><b>Agglo Choletais : Mise en œuvre d'une démarche de Gestion Urbaine de Proximité sur les ZUS Jean Monnet (quartier en rénovation urbaine) et Favreau. Réalisation d'un « diagnostic en marchant » annuel associant le commissaire de police pour prendre en compte les questions de sécurité et de tranquillité publique.</b></p> <p><b>Angers : renouvellement en 2010 de la convention relative aux correspondants de nuit avec la régie de quartier d'Angers pour les quartiers suivants : roseraie, deux croix banchais et monplaisir. Signataires et financeurs : la ville Angers, le Conseil Général, les bailleurs et l'Etat (Ce dispositif est aussi en place sur la ville de Trélazé)</b></p> | <p>Mettre en place les plans d'actions territorialisés</p> <p>Poursuite de la démarche sur les 2 quartiers sensibles.</p> | <p><b>Angers :</b><br/>Continuer le travail de concertation entre : la ville (les pôles territoriaux), l'état et les bailleurs.</p> |
| N°13 : Intégrer, dans les formations nécessaires à la validation des certificats d'aptitudes professionnelles de gardiens d'immeuble, un module de formation  |  |   | Dispositif à présenter aux différents bailleurs.  |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| lié à la sécurité (repérer les situations à risque, désamorcer les conflits, etc.)   |  |  |  |
| N° 14 : Mettre en place un soutien personnalisé aux gardiens d'immeubles, notamment à travers l'expérimentation d'équipes d'appui spécifiquement dédiées | Dans le cadre de la surveillance générale et de l'appropriation du territoire, des contacts réguliers sont entretenus. |  | Dispositif à présenter aux différents bailleurs. |

c) La sécurité dans les transports en commun de voyageurs

| Mesure  | Etats des lieux début 2011   | Objectifs à atteindre pour 2012   | Actions à mettre en place   |
|---|--|---|---|
| N°15 : Dans la perspective d'une généralisation avant le terme du présent plan, l'objectif est de doubler le nombre de contrats locaux de sécurité ou de stratégies territoriales dédiés « transports » (actuellement au nombre de 30) d'ici à la fin de l'année 2010, particulièrement en milieu urbain. | <p>- Aucun CLS ou stratégies territoriales dédiés « transports » n'ont été signés.</p> <p>- Le CLS d'Avrillé a permis d'autoriser la police municipale d'intervenir dans les transports en commun par le biais d'une convention.</p> | <p>- <b>Concernant ALM, une stratégie territoriale spéciale transports serait intéressante compte tenu des changements intervenus avec le tramway</b></p> <p>- Etendre cette convention au prestataire du tramway</p> | <p>- Actions de communication auprès des élus.</p> <p>- Organiser une rencontre de l'exploitant du tramway et coordonner les actions avec des « médiateurs tramway » (s'il en existe)</p> |

d) La lutte contre les cambriolages et la délinquance sérielle, ainsi que les dégradations dans les lieux d'habitation, les zones d'activité économique, les chantiers et les commerces

| Mesure   | Etats des lieux début 2011                             | Objectifs à atteindre pour 2012   | Actions à mettre en place  |
|--|--|---|--|
| N°18 : Achever le déploiement des cellules anti-cambriolages d'ici à la fin 2010   | CAC activée depuis 2010                                |   | Opérations anti-délinquance périodiques, ciblés sur les secteurs sensibles, à des horaires pertinents  |
| N°19 : Etendre, à toutes les périodes de congés scolaires, dès les vacances d'automne 2009, l'opération tranquillité-vacances au | Mesure effective en zone police et en zone gendarmerie | Le groupement a également initié une opération tranquillité autoroute qui a pour effet majeur se prévenir les atteintes | <p>- S'assurer du fonctionnement du dispositif</p> <p>- Pouvoir renforcer le nombre de passages et</p> |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| profit des habitations particulières.   |  | aux biens et aux personnes sur les aires d'autoroute en période de vacances.   | assurer une continuité (nuits et week-ends) de surveillance                                |
| N° 20 : Inscrire systématiquement dans le plan départemental une stratégie territoriale spécifique aux zones de commerces et aux zones d'activités économiques identifiées. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En zone police, un Plan anti hold-up a été activé en fin d'année 2010 ;</li> <li>- Systématiquement, en période de fin d'année, des surveillances générales sont organisées par les militaires de la gendarmerie pour prévenir des VAMA sur ce type d'établissement.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclinaison locale de la convention cadre de la sécurisation des grands espaces commerciaux</li> <li>- Angers : Relancer le dispositif des cellules de veille sur les quartiers angevins</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion et conception des procédures</li> </ul> |



CONSOLIDER LES PARTENARIATS LOCAUX DE PREVENTION ET FAVORISER LEUR COORDINATION EN POSITIONNANT LE MAIRE AU CENTRE DU DISPOSITIF

**1 – Le CLSPD, pivot de la coordination entre les acteurs au niveau local**

| Mesure   | Etats des lieux début 2011  | Objectifs à atteindre pour 2012  | Actions à mettre en place  |
|--|---|--|--|
| N° 21 :<br>Systématiser les groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) | <p>- 2 CLSPD : Avrillé et Trélazé</p> <p>- 5 CISPDP : Angers Loire Métropole, Communauté d'agglomération du Choletais, Saumur-Loire-Développement, Loire-Longué et Beaufort en Anjou</p> <p>- Agglo Choletais: le CISPDP est organisé selon le schéma suivant :</p> <p>- une commission plénière qui se réunit tous les 6 mois</p> <p>- une cellule d'observation de veille qui se réunit entre chaque commission plénière</p> <p>- des groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Prévention des conduites à risques » avec 2 commissions</li> <li>• « Nouveaux dangers – Nouveaux médias »</li> <li>• « Gestion du risque festif en milieu étudiant »</li> <li>• « Violences conjugales et intra familiales »</li> <li>• « Prévention et sécurité routière »</li> </ul> <p>- Le CLSPD de la Ville d'Avrillé a été réactivé en juin 2011 avec un ensemble de partenaires.</p> | <p>- Poursuivre la dynamique partenariale mise en œuvre par les groupes de travail créés au sein des comités</p> <p>- A Trélazé, des groupes de prévention de la délinquance à vocation territoriale ou thématique se réunissent suivant la nécessité et sont chargés de suivi de la situation identifié</p> <p>- Définition d'un programme d'actions autour de 4 axes prioritaires (prévention internet, sécurité routière, lutte contre les cambriolages, sécurisation des déplacements liés au tramway)</p> | <p>- Avoir des rencontres thématiques à l'échelle de l'agglomération sur les bonnes pratiques et les partenaires pouvant intervenir ou être relais</p> |

## 2 - Mieux faire travailler autour du maire les travailleurs sociaux pour favoriser l'échange d'informations nominatives

| Mesure   | Etats des lieux début 2011 | Objectifs à atteindre pour 2012  | Actions à mettre en place   |
|--|----------------------------|--|---|
| N° 22 et 23 : Elaborer, en liaison avec le conseil supérieur du travail social, une charte déontologique type pour le partage de l'information nominative dans le respect du secret professionnel. La décliner au niveau départemental |                            | Angers : un niveau de travail sur les situations individuelles prévu dans les cellules de veille | En réflexion, une charte ou tout au moins un document sur l'échange de données personnelles |

## 3 - Des stratégies territoriales qui se substituent à des dispositifs contractuels obsolètes

| Mesure  | Etats des lieux début 2011   | Objectifs à atteindre pour 2012  | Actions à mettre en place   |
|---|--|--|---|
| N° 25 : Faire élaborer par chaque conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.  | <p>Il existe depuis le début des années 2000, sept contrats locaux de Sécurité : Angers, Saint-Barthélemy d'Anjou, Les Ponts-de-Cé, Trélazé, Avrillé, Saumur et Cholet</p> <p>- Agglo Choletais: Pas de sollicitation et pas de besoin ressenti (cela n'est pas perçu comme un enjeu sur le territoire).</p> <p>- Angers : Une première ébauche d'une stratégie territoriale a été construite en 2010 – à apurer en 2011</p> | <p>Transformer les CLS existants en stratégie territoriale et poursuivre le travail d'information auprès des maires</p> <p>- la valider cette stratégie territoriale</p> | - Encourager les communes à adopter une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance     |
| N° 26 : Inviter les maires à mettre en place des stratégies intercommunales de sécurité et de prévention de la délinquance pour prendre en compte la réalité des bassins de délinquance et se doter d'un dispositif d'évaluation. | <p>- Trélazé : la mairie participe activement à la dynamique intercommunale au travers du CCSPD d'ALM et du groupe « Conduites à risques » (émanation du CCSPD)</p> <p>- ALM : Relance du CCSPD en 2010 – sur un partage d'informations. Ebauche d'une proposition d'actions d'ALM au titre du CCSPD</p>   | <p>Encourager la mise en place de CLSPD à l'échelle intercommunale</p> <p>- Continuer à faire vivre l'instance – maintenir les actions démarrées</p>                     | - Encourager le développement par les collectivités territoriales des logiciels de cartographie de la délinquance |

#### 4 - Le rappel à l'ordre par les maires (article 11 de la loi du 5 mars 2007)

| Mesure   | Etats des lieux début 2011  | Objectifs à atteindre pour 2012               | Actions à mettre en place  |
|--|---|---|--|
| N° 27 : Le parquet propose aux maires ou aux associations représentatives des maires la conclusion de conventions pour délimiter le champ de la procédure de rappel à l'ordre et vérifier la conformité de l'emploi de cette procédure avec les prérogatives de l'autorité judiciaire. | <p>- Mme le Procureur de la République finalise son projet de convention cadre sur les rappels à l'ordre</p> <p>- <b>Avrillé : des rappels à la citoyenneté sont réalisés par le Maire en partenariat avec la Police Municipale</b></p> | - Etudier la procédure définie par le Parquet | <p>présentation du champ d'application de cette procédure par Madame le Procureur de la République.</p> <p>- <b>Avoir une réunion d'informations pour approfondir les modalités de mise en œuvre des rappels à l'ordre et la faisabilité</b></p> |

#### 5 – Coordination avec les autorités judiciaires

##### a) Développement des travaux d'intérêt général (TIG) et des mesures de réparation

| Mesure  | Etats des lieux début 2011  | Objectifs à atteindre pour 2012               | Actions à mettre en place   |
|---|---|---|-----------------------------|
| N° 29 : Impliquer davantage les dispositifs territoriaux de prévention de la délinquance et notamment les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dans la recherche et la mise en place de cadre d'exécution de certaines sanctions telles que le travail d'intérêt général ou la mesure de réparation | <p>- <b>Agglo Choletais: Partenariat avec le PJJ, quelques mesures de TIG mises en place chaque année par le Ville de Cholet et quelques associations habilitées.</b></p> <p>- <b>Angers : accueil des TIG</b></p> <p>- <b>Avrillé : accueil des TIG et mesures de réparation toute l'année : 8 personnes en 2011 (soit 700h)</b></p> | - Poursuivre cette action dans la même mesure | - Campagne de communication |

**MIEUX PREVENIR LA DELINQUANCE DES MINEURS ET RESPONSABILISER LES PARENTS**

**1 - Rappel des dispositifs existants**

| Mesure  | Etats des lieux début 2011 | Objectifs à atteindre pour 2012  | Actions à mettre en place  |
|---|----------------------------|--|--|
| N° 31 : La possibilité prévue à l'article 1 de la loi du 5 mars 2007, pour chaque maire de créer ou activer au sein de chaque C.L.S.P.D. un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'information spécialement dédié à la délinquance des mineurs sera facilitée |                            | En vue d'une meilleure efficacité, encourager le fonctionnement des CLSPD en formation restreinte.<br>- Encourager la systématisation au sein des CLSPD des groupes thématiques, selon deux orientations :<br>- Réaliser les échanges d'informations nominatives et le repérage des personnes, en particulier les mineurs, dont la situation est préoccupante au regard du risque de passage à l'acte de délinquance ou de récidive. | - Inciter les communes à mettre en place des groupes de travail à vocation territoriale.<br><br>- Améliorer le pilotage départemental de la politique de prévention de la délinquance ainsi que l'accompagnement des maires par la mise en place d'un réseau des coordonateurs CSL-CLSPD (réunions d'information et d'échanges ) |

**2 - La lutte contre l'absentéisme scolaire**

a) Bilan/perspectives sur les médiateurs de réussite scolaire

Pas de médiateurs de réussite scolaire dans le département.

Réflexions à mener sur l'utilité d'un tel dispositif dans le département du Maine-et-Loire

b) Bilan échange d'information

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 5 mars 2007, les maires sont destinataires des signalements relatifs à l'absentéisme. Une circulaire du ministère l'éducation nationale rappellera aux responsables concernés les modalités de transmission de ces informations.

**3 - La responsabilisation des parents et le soutien à la parentalité**

| Mesure  | Etats des lieux début 2011   | Objectifs à atteindre pour 2012            | Actions à mettre en place   |
|---|--|--|---|
| N° 34 : Un comité départemental de soutien à la parentalité sera créé par décret pour favoriser la coordination des dispositifs d'aide à la | Dans le cadre de la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 la procédure de lutte contre l'absentéisme scolaire a été ajustée. Les mesures existantes (rappel écrit à la loi, suspension des bourses) ont été complétées par le rappel à la loi par le procureur de la république dans le cadre de la 3 <sup>ème</sup> voie et les perspectives de demande de suspension des | Approfondir le dialogue avec les familles. | - Demande de justificatifs aux familles.<br>- Réception des familles à l'Inspection Académique. |

|              |  |  |  |
|--------------|--|--|--|
| parentalité. | allocations familiales. Les familles des élèves en absentéisme persistant ont fait l'objet de convocations par l'Inspectrice d'académie afin qu'elles s'expliquent. Un schéma de suivi de l'absentéisme scolaire a été envoyé aux IEN et aux chefs d'établissement du département (voir PJ). |  |  |
|--------------|--|--|--|

#### 4 – La création de nouveaux conseils des droits et devoirs des familles (C.D.D.F.)

Créé par l'article 9 de la loi du 5 mars 2007, le conseil pour les droits et devoirs des familles présidé par le maire doit permettre notamment d'examiner la situation des familles de mineurs multirécidivants ou qui connaissent un absentéisme scolaire chronique, de leur adresser des recommandations et de proposer des mesures d'aide à l'exercice de la fonction parentale.

La réflexion de la mise en place d'un CDDF est entamée à Trélazé

Agglo Choletais : le Programme de Réussite Educative fonctionne bien et propose aux familles des parcours individualisés pour accompagner les jeunes en difficulté.

Pour l'instant, la Ville d'Angers se donne un an pour voir ce que vont produire les cellules de veille, articulées avec le PRE et le CLSPD.

Action à mettre en place : - Diffuser auprès des maires des guides d'information et méthodologiques, s'appuyant sur les expériences qui ont prouvé leur efficacité  
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques

#### 5 – Amélioration de l'accueil dans les services de sécurité intérieure

| Mesure   | Etats des lieux début 2011   | Objectifs à atteindre pour 2012 | Actions à mettre en place |
|--|--|---------------------------------|---------------------------|
| N° 36 : Généraliser au 1er octobre 2009 le déploiement des brigades de protection de la famille (B.P.F.) | BPF créées dans les trois commissariats d'Angers Cholet et Saumur ainsi qu'en zone gendarmerie | Faire connaître ces brigades    | Campagne d'information    |

**MIEUX PROTEGER LES VICTIMES DES ACTES DELINQUANTS ET AMELIORER LA PREVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

**I- MIEUX PROTEGER LES VICTIMES**

**1 - Répondre aux besoins matériels de la victime d'une infraction et lui apporter une aide psychologique tout en lui garantissant la confidentialité qu'elle est en droit d'attendre**

| Mesure   | Etats des lieux début 2011  | Objectifs à atteindre pour 2012                                | Actions à mettre en place   |
|--|---|--|---|
| N° 37 : Développer le dispositif des intervenants sociaux (actuellement au nombre de 125) au sein des services de police et de gendarmerie pendant la durée du présent plan. | 1 assistante sociale en zone police et 1 assistante sociale en zone gendarmerie                 | Assister les assistantes sociales dans leur travail quotidien. | - proposer à un jeune du service civique d'exercer une mission d'accueil spécialisée au sein du commissariat de Cholet, et si cela donnait satisfaction, l'étendre à celui de Saumur, voir en zone gendarmerie.<br>Cet engagement permettrait la création d'un maillon local de la prise en charge par l'assistante sociale et ainsi de prendre en charge de manière plus rapide et efficace la victime, les éléments de diagnostic remontant plus rapidement à l' Assistante sociale.<br><br>- Créer un guide pratique des partenaires relais sur ces questions. |
| N° 38 : Développer les permanences d'associations d'aide aux victimes au sein des unités de police et gendarmerie  | Suppression des permanences ADAVEM au sein des CSP car jugées inefficaces par cette association |  | Créer des liens entre l'assistante sociale, le jeune du Service Civique et les associations d'aide aux victimes pour relancer cette mesure  |

**2 - Veiller à l'accompagnement et au suivi de la victime dans la durée après l'infraction subie et mieux informer les victimes en organisant une campagne de communication sur le « 08 » victimes**

| Mesure  | Etats des lieux début 2011  | Objectifs à atteindre pour 2012 | Actions à mettre en place                                |
|---|---|---------------------------------|--|
| N° 40 : Prévoir un volet « aide aux victimes » dans chaque plan départemental de prévention de délinquance. | <b>La ville d'Angers et ALM portent une attention particulière aux associations d'aide aux victimes ADAVEM va bénéficier d'un emploi tremplin Région / ALM pour consolider son action</b> |                                 | Faire mettre à l'ordre de jour de chaque CLSPD ce volet. |

## II - DES MESURES SPECIFIQUES POUR PREVENIR LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

### 1 - Favoriser la prise en charge de la victime

| Mesure   | Etats des lieux début 2011  | Objectifs à atteindre pour 2012   | Actions à mettre en place   |
|--|---|---|---|
| N° 42 : Engager des campagnes de communication généralistes sur les différentes formes de violences intrafamiliales et des campagnes plus ciblées à destination des victimes, dont les victimes collatérales (en l'occurrence les enfants) et des auteurs. | <p>2011, une campagne 49, en relais de la campagne nationale relative aux violences faites aux femmes « ne laissez pas la violence s'installer, réagissez » : 1000 affiches et 140 000 cartes de poche,</p> <p>- Agglo Choletais : En novembre 2010, une opération de sensibilisation du grand public aux violences conjugales et intra familiales a été mise en place par le groupe de travail dédié, avec l'organisation d'une soirée film-débat, une exposition de silhouettes en centre ville et des stands d'information.</p> <p>- Avrillé : soutien de la Ville aux associations locales d'aides aux femmes et des Familles.(CIDFF)</p> | Terminer la diffusion dans l'ensemble du département  | Mettre en place un groupe de travail, interinstitutionnel et avec les associations, « Prise en compte des enfants témoins de la violence dans le couple » |
| N° 43 : Organiser des modules de sensibilisation interdisciplinaire des agents d'accueil du public.  | <p>- Un colloque le 25 novembre 2010 a réuni 500 professionnels sur une journée « les violences dans le couple : de l'emprise à la prise en charge »</p> <p>- Sensibilisation effectuée auprès des brigades de gendarmerie qui disposent du travailleur social.</p>   |   | Prévoir des formations  |
| N° 45 : Poursuivre le déploiement des intervenants sociaux et des référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple.   | <p>- SOS-Femmes : un poste référent femmes victimes de violences dans le couple, depuis 2009, avec permanences à Angers, Cholet, Saumur et Segré</p> <p>- Création en mars 2011 d'un poste d'Assistante sociale à la DDSP Angers</p> <p>- un travailleur social en zone gendarmerie</p> <p>- ALM participe au financement du poste de référent départemental dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux femmes avec l'Etat et le CG (6 400€ pour 2011)</p>  | <p>Consolider le financement de ce poste.</p> <p>- Mettre en place des relais à Cholet et Saumur grâce au service civique</p> |   |

## 2 - Détecter les violences et réagir le plus en amont possible pour mieux prévenir

| Mesure   | Etats des lieux début 2011   | Objectifs à atteindre pour 2012   | Actions à mettre en place   |
|--|--|---|---|
| N° 46 : Prévoir systématiquement au sein des C.D.P.D. un groupe thématique dédié aux violences intrafamiliales et aux violences faites aux femmes.   | La CODEV : commission départementale de prévention et lutte contre les violences envers les femmes existe bien et s'est réunie en mars 2010 ; prochaine rencontre en novembre 2011 ;<br>-5 sous-groupes de la CODEV se sont réunis en 2010 et 2011 :<br>* information et prévention : préparation du colloque et de la campagne 49<br>* santé et travail social : intégration de modules relatifs aux violences dans le couple dans les formations de professionnels de la santé et du travail social<br>* traitement judiciaire<br>* poste de référent<br>* prise en charge des auteurs | -Etablir un protocole départemental de prévention et lutte contre les violences envers les femmes avec l'ensemble des acteurs engagés dans ce travail de partenariat<br><br>- intégrer des statistiques hommes-femmes dans le tableau de suivi de la délinquance départementale, en priorité pour les violences aux personnes | S 'assurer que le protocole sera rédigé   |
| N° 47 : Systématiser, au sein des C.L.S.P.D. les groupes de travail et d'échange d'informations nominatives relatifs aux violences intrafamiliales et aux violences faites aux femmes. Ces instances devront faire intervenir dans sa mise en œuvre les déléguées régionales et les chargées de missions départementales aux droits des femmes et à l'égalité qui sont les personnes référentes sur ces sujets | Trélazé : Il existe depuis 2008 des groupes de travail intitulés « cellules de vigilance ». Ils permettent d'échanger de manière nominative sur des situations individuelles avec l'ensemble des professionnels en lien avec cette personne. Si le besoin est exprimé par un des acteurs du territoire, les échanges peuvent porter sur des situations telles que les violences intrafamiliales et/ou faites aux femmes  |   | Participation de la déléguée 49 aux droits des femmes et à l'égalité aux différents CLSPD |

## 3 - Renforcer le suivi et la protection judiciaire des victimes de violences conjugales

| Mesure  | Etats des lieux début 2011   | Objectifs à atteindre pour 2012 | Actions à mettre en place |
|---|--|---------------------------------|---------------------------|
| N° 48 : Désignation par le Procureur de la République au sein de son Parquet d'un magistrat référent en matière de violences conjugales | Ce magistrat existe depuis plusieurs années au sein du Parquet d'Angers.<br>Des réunions ont eu lieu en octobre 2010 et juin 2011 avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité |                                 |                           |